

artificiellement et des taxes sur la valeur ajoutée (TVA) différentes qui sont maintenues en application par des normes protectionnistes. Les procédures nationales de certification technique sont conservées pour faciliter le contrôle de la conformité aux restrictions quantitatives nationales que l'Italie, l'Espagne, la France et le Royaume-Uni appliquent aux automobiles japonaises.

Les répercussions sur les relations commerciales et les investissements canadiens

Les compagnies canadiennes qui s'intéressent au marché européen voudront surveiller trois domaines : les mesures d'homologation de type, le traitement de l'industrie automobile des pays tiers, et la reconnaissance mutuelle des essais de des certifications.

Traditionnellement, l'Europe n'a pas représenté un grand marché d'exportation de véhicules ou de pièces canadiens. Les constructeurs canadiens cherchent essentiellement à sauvegarder leur accès préférentiel au marché nord-américain. A part quelques exceptions notables, ils ne sont pas déjà établis en Europe et leurs sociétés-mères aux États-Unis ou outre-mer ne les autorisent peut-être même pas à vendre là-bas. Les plus importants constructeurs d'automobiles intégrés établis au Canada surveillent étroitement l'évolution au sein de la CEE sur la question des normes, des règlements et d'autres barrières possibles au commerce.

Pour l'instant, les produits nord-américains peuvent être modifiés en vue d'essais et de certification auprès d'un des organismes européens d'essais qualifiés. La décision des manufacturiers canadiens de défrayer les coûts de transformation des produits canadiens afin qu'ils satisfassent aux normes européennes ou plutôt de les adapter uniquement modèle par modèle, est prise essentiellement en fonction de critères de rentabilité.

Chrysler Canada est le seul exportateur important d'automobiles vers l'Europe. Les modifications visant à se conformer aux normes nationales européennes sont contrôlées par Chrysler U.S.A. et effectuées aux États-Unis pour les automobiles montées aux États-Unis ou au Canada.

Produits pharmaceutiques

L'industrie pharmaceutique est soumise au sein de la CE à un fort degré de réglementation gouvernementale. L'admission de nouveaux produits sur le marché national est strictement contrôlée. Dans tous les pays il faut prouver qu'ils sont sans danger, efficaces et de qualité. La réglementation nécessaire se fait sur une base nationale, mais elle est relativement uniforme, grâce aux diverses directives émises par la Commission de la Ce depuis 1965. Mais si de grands progrès ont été réalisés dans l'élaboration d'une base d'approche commune des produits pharmaceutiques au sein de la CE, il reste à savoir si on peut mettre en oeuvre cette approche, à l'exception des procédures administratives.

Entre autres choses, le Conseil européen a adopté des directives portant sur :